



OCCITANIE 1A/1B

GUIDE PRATIQUE 2022

PASSION
SPORTIVITE
RESPECT
CONVIVIALITE



LIGUE
OCCITANIE
Pyrénées - Méditerranée

Les dispositions des règlements sportifs fédéraux s'appliquent pour tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement (cf : Statuts et Règlements Sportifs et Administratifs de la FFT 2022) Consultable sur le site de la [Ligue Occitanie de Tennis](#)

Certaines **mesures transitoires** ont été prises dans ce contexte particulier et sont mentionnées **en vert** dans ce document.

Suivant l'évolution de la situation, certaines mesures peuvent être amenées à connaître des modifications.

Le contexte actuel nous amène à être toutes et tous vigilant(e)s quant au protocole sanitaire à mettre en place.

Aussi nous vous invitons à consulter régulièrement le site :

<https://www.fft.fr/information-coronavirus>

Nous vous communiquerons le protocole sanitaire en cours avant le début du championnat

COVID -19

SOMMAIRE

Le sommaire de ce guide est interactif, il vous permet d'accéder directement à la page choisie.
Vous trouverez en bas des pages le pictogramme  qui vous permettra de revenir au sommaire

Calendriers	4
<u>Administratif – Sportif</u>	
<u>Organisation générale</u>	5
Pyramides des montées et descentes	6 et 7
<u>Messieurs et Dames</u>	

Rappels réglementaires	8 à 10
<u>Date limite de qualification</u>	<u>Saisie fiche équipe</u>
<u>Joueurs JIFF</u>	<u>Statut sportif d'un joueur</u>
<u>Joueurs d'Outre-Mer</u>	<u>Joueurs étrangers</u>
Fiche équipe	11 à 13
<u>Rappel : saisie ADOC</u>	<u>Règle de la liste des 12 joueurs</u>
<u>Règle des joueurs brûlés</u>	<u>Saisie des officiels</u>
<u>Validation de la fiche</u>	
Formule sportive	14
<u>Format des rencontres</u>	<u>Format de jeu</u>
<u>Comptage des points d'une poule</u>	<u>Forfait/disqualification</u>

Déroulement des rencontres	15 à 17
✓ <u>Avant la rencontre</u> (contact juge-arbitre, obligations,...)	
✓ <u>Le jour de la rencontre</u> (formalités administratives, format de la rencontre, composition de l'équipe, arbitrage)	
✓ <u>Après la rencontre</u> (saisie de la feuille de match, litiges/réclamations, joueurs affectés à une équipe, suivi des résultats et classement)	

<u>Les contacts</u>	17 à 18
<u>Calendrier Senior Occitanie</u>	
<u>Liens utiles</u>	

ADMINISTRATIF

DATE LIMITE DE QUALIFICATION : JOUEURS

- Date limite de saisie des licences



Dimanche 6 février 2022

ECHEANCES CLUB : SAISIE DANS ADOC

Confirmation d'engagement

**Du lundi 11 octobre
au lundi 15 novembre 2021**

Fiche équipe
période de saisie

**Du lundi 24 Janvier
au dimanche 6 février 2022**

CALENDRIER DIFFUSION

Diffusion des poules

1^{ère} semaine de février

Diffusion des fiches équipes

Lundi 7 février 2022

SPORTIF

Rappel : le calendrier ne peut en aucune façon être modifié, ni aucune rencontre déplacée, sauf autorisation de la Commission Seniors Occitanie

JOURNEES – POULES DAMES	DATES DES RENCONTRES	TABLEAU FINAL
1 ^{ère} journée	Dimanche 13 mars 2022	OCCITANIE 1A ½ Finale : dimanche 8 mai Finale : dimanche 15 mai OCCITANIE 1B ¼ Finale : dimanche 8 mai ½ Finale : dimanche 15 mai Finale : dimanche 22 mai
2 ^{ème} journée	Dimanche 20 mars 2022	
3 ^{ème} journée	Dimanche 27 mars 2022	
4 ^{ème} journée	Dimanche 03 avril 2022	
5 ^{ème} journée	Dimanche 10 avril 2022	

JOURNEES MESSIEURS	DATES RENCONTRES POULES PYRENEES	DATES RENCONTRES POULES MEDITERRANEE	TABLEAU FINAL
1 ^{ère} journée	Dimanche 06 mars 2022	Dimanche 13 mars 2022	OCCITANIE 1A ¼ Finale : dimanche 8 mai ½ Finale : dimanche 15 mai Finale : dimanche 22 mai OCCITANIE 1B 1/8 Finale : dimanche 8 mai ¼ Finale : dimanche 15 mai ½ Finale : dimanche 22 mai Finale : dimanche 29 mai
2 ^{ème} journée	Dimanche 13 mars 2022	Dimanche 20 mars 2022	
3 ^{ème} journée	Dimanche 20 mars 2022	Dimanche 27 mars 2022	
4 ^{ème} journée	Dimanche 27 mars 2022	Dimanche 03 avril 2022	
5 ^{ème} journée	Dimanche 03 avril 2022	Dimanche 10 avril 2022	
6 ^{ème} journée	Dimanche 10 avril 2022		
7 ^{ème} journée	Dimanche 27 avril 2022		



ORGANISATION

Les Interclubs Occitanie 1A et 1B Messieurs et Dames comportent :

- **une phase poule de zone** déterminant les montées et les descentes suivie **d'un tableau qualificatif en zone** dont les vainqueurs participeront au tableau final Occitanie

MONTEES et DESCENTES

Les premiers de poule montent en division supérieure,

Les 5^{ème} et 6^{ème} (en fonction du nombre d'équipe dans les poules-voir pyramide) descendent

TABLEAU QUALIFICATIF EN ZONE

Seules les équipes premières de poule participent au tableau final déterminant le champion régional de la division

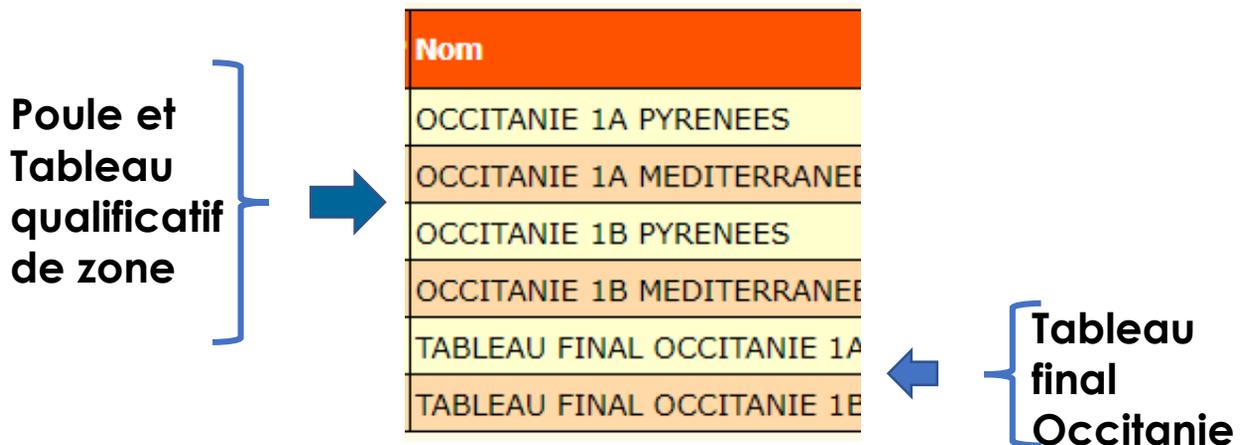
Les têtes de série seront déterminées au poids des équipes d'après les listes. Les têtes de série reçoivent au premier tour.

Pour les tours suivants un tirage au sort sera effectué par la Commission Senior.

Les finales se dérouleront dans les clubs

- **Un tableau final Occitanie** déterminant le champion d'Occitanie dans chaque division.
Ce tableau comportera une finale avec les vainqueurs de zone, elle se déroulera sur terrain neutre au Centre de Ligue de Balma et ou de la Grande Motte.

Constitution des Interclubs Occitanie et libellé des épreuves pour la saisie dans TEN'UP (copie écran)





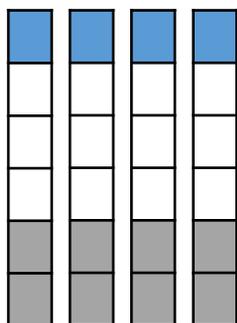
DIVISIONS QUALIFICATIVES OCCITANIE 1A/1B

INTERCLUBS SENIORS MESSIEURS - 2022

1 seule équipe d'un même club par division

DQDN 4

24 équipes

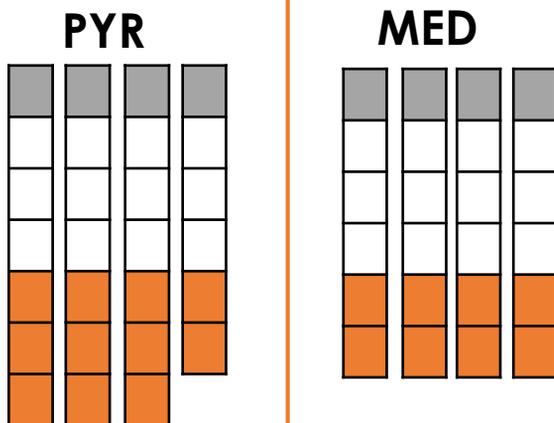


4 Montées en NAT 4
Les 1ers de poules

8 Descentes
les 5èmes et 6èmes
Équipes descendantes de PYR
vont en OCC1A PYR
Équipes descendantes de MED
vont en OCC1A MED

OCC 1A

PYR : 27 Equipes
MED : 24 Equipes

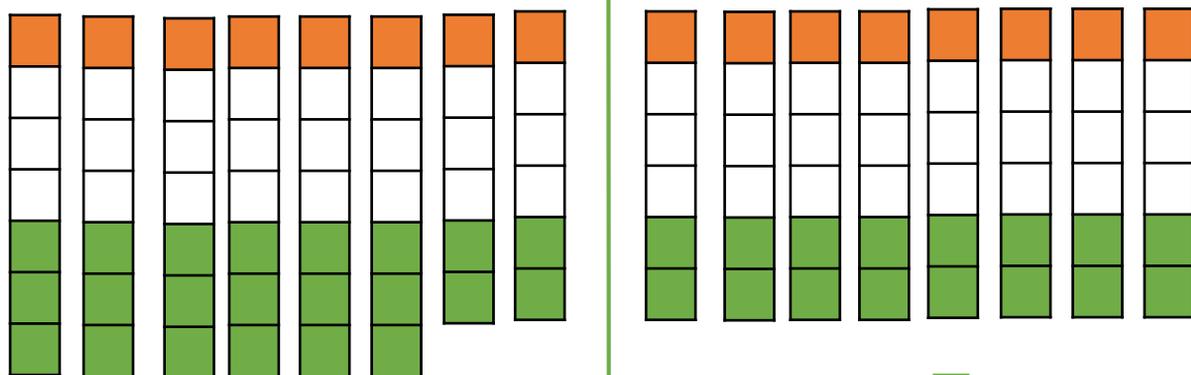


8 Montées en DQDN4
Les 1ers de poules

19 Descentes
11 en OCC1B PYR
et 8 en OCC1B MED

OCC 1B

PYR : 54 Equipes
MED : 48 Equipes



22 descentes en R2 - PYR

16 Montées en OCC1A
Les 1ers de poules
38 Descentes

16 descentes en CH DEPT MED





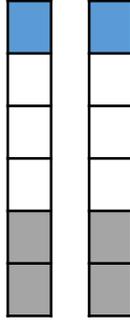
DIVISIONS QUALIFICATIVES OCCITANIE 1A/1B

INTERCLUBS SENIORS DAMES - 2022

1 seule équipe d'un même club par division

DQDN 3

12 équipes



3 Montées en NAT 3

Les 1ers de poules et vainqueur barrage

4 Descentes

Les 5èmes et 6èmes

Équipes descendantes de PYR vont en OCC1A PYR

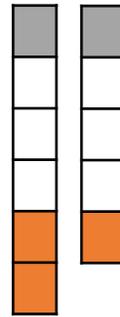
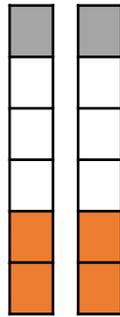
Équipes descendantes de MED vont en OCC1A MED

OCC 1A

PYR 12 Equipes
MED 11 Equipes

PYR

MED



4 Montées en DQDN3

Les 1ers de poules

7 Descentes

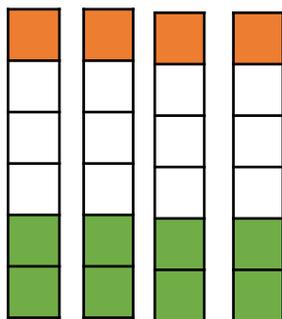
4 en OCC1B PYR et
3 en OCC1B MED

OCC 1B

PYR 24 Equipes
MED 21 Equipes

PYR

MED



8 Montées en OCC1A

Les 1ers de poules

13 Descentes

8 en PYR et 5 en
MED

8 descentes en R2 - PYR

5 descentes en CH DEPT - MED



NOUVEAUTE
Statut sportif d'un joueur

Suite à la crise sanitaire, il a été décidé de la mesure transitoire suivante :
Tous les joueurs licenciés ayant le statut « NvEq » au 6 mai 2021 sont passés « EQ »
ils auront ainsi le statut Equipe « EQ » pour la saison 2022, à condition qu'ils ne se
licencient pas dans un autre club.

DÉLAIS DE QUALIFICATION DES JOUEURS (cf Art.89 et 91 des RS 2022)

- **La date limite de prise de licence** (licence validée informatiquement) **est fixée au 6 Février 2022** soit 1 mois avant le début de la compétition. **Au-delà de cette date, aucun joueur ne pourra être qualifié pour le club.**

PÉRIODE DE SAISIE DE LA FICHE EQUIPE

Du 24 janvier au 6 février 2021

L'ensemble des informations doit obligatoirement être renseigné lors de cette saisie (joueurs, juge arbitre, terrain)

- Les fiches équipes seront officialisées et publiées le **lundi 7 février 2022**.
Le classement de référence pour déterminer les joueurs brûlés sera donc celui de février.
- Le classement de vos joueurs sera actualisé après chaque classement mensuel (mars, avril, mai et juin).
Cependant, vos joueurs brûlés lors de la saisie de février resteront les mêmes pour l'ensemble des rencontres

Suite à la validation de la fiche équipe, il est de la responsabilité du club de s'assurer que la hiérarchie des classements est bien respectée entre les différentes équipes.

STATUT SPORTIF D'UN JOUEUR

Les règles relatives au statut sportif varient en fonction du classement. La date de prise en compte du classement est fixée au 31 août.

<p>Joueur Equipe (EQ) (cf art 88 1a des RS 2022)</p>	<p>Mesure transitoire 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Ce sont les joueurs de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} série de 13 ans et moins, licenciés dans un club avant le 6 mai 2021 et ayant renouvelé leur licence dans ce club ❖ Tous les joueurs de 3^{ème} série de 14 ans et plus et tous les joueurs de 4^{ème} série et NC
<p>Joueur Nouvellement Equipe (NvEQ) (cf art 88 1b des RS 2022)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tout joueur de 1^{ère}, 2^{ème} série ou 3^{ème} série de 13 ans et moins (au 31 août), licencié dans un club pour la 1^{ère} année (et ayant obtenu l'autorisation du club quitté). ❖ Tout joueur de 1^{ère} ou 2^{ème} série n'ayant pas disputé au moins un match par équipes pour le club dans lequel il est licencié.
<p>Joueur DROM-COM (NvEQ – Outre-Mer) (cf art. 95 des RS 2022)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Un joueur licencié dans un club d'un département d'Outre-Mer ou une collectivité d'Outre-Mer (DROM-COM) peut être qualifié à titre provisoire pour un club métropolitain tout en restant licencié dans son club d'origine.

JOUEURS ISSUS DE LA FILIÈRE DE FORMATION (JIFF) (cf art. 97 des RS 2022)

- Le nombre de joueurs JIFF figurant sur la liste des 12 joueurs n'est pas limité.
- La présence d'au **moins 2 joueurs JIFF** parmi les 4 joueurs de simple est obligatoire lors de chaque rencontre.
- L'équipe ne présentant pas au moins 2 joueurs JIFF parmi les 4 joueurs de simple sera considérée comme équipe incomplète et sera donc disqualifiée (moins 1 point au classement de la poule).

RAPPELS REGLEMENTAIRES 3/3**JOUEURS LICENCIÉS DANS UN CLUB D'OUTRE-MER (NVEQ – OUTRE-MER)**

- Un joueur licencié dans un club d'un département d'Outre-Mer ou une collectivité d'Outre-Mer (DOM-TOM) peut, **en ayant obtenu l'accord écrit de son club et de sa Ligue**, obtenir une qualification à titre provisoire pour un club métropolitain, tout en restant licencié dans son club d'origine. Si ce joueur répond aux conditions de délais fixées par l'organisateur du championnat auquel il veut prendre part, il aura le **statut de « NvEQ -outre-Mer »**.
- RAPPEL :
 -  Seuls 2 joueurs « NvEQ » sont autorisés à jouer lors d'une même rencontre (dont 1 seul joueur « NvEQ – Outre-Mer »)
 - Vous pouvez indiquer au **maximum 3 joueurs** « NvEQ » sur votre liste de **12 joueurs** (les joueurs « NvEQ – Outre-Mer » font partie des **3 joueurs** « NvEQ » autorisés)

PARTICIPATION DES JOUEURS NON-TITULAIRES DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE
LISTE DES PAYS (ARTS. 98 ET 99 DES RS 2022)

- **Statut UE** (cf art.98 des RS 2022)

Pas de limite de participation pour ces joueurs

- **Statut Assimilé UE (Ass.UE)** (cf Art. 99 des RS 2022)

Pas de limite de participation pour ces joueurs

- **Statut Non-UE** (cf art.100 des RS 2022) - liste des pays (cf art.99 des RS 2022)

La participation des joueurs Non-UE est limitée à 1 par rencontre et par équipe

FICHE EQUIPE – SAISIE ADOC

Période de saisie
du 24 janvier au 6 février 2022

- 1) Connectez-vous à votre compte ADOC (Il faut avoir les droits « Gestionnaire ») ;
- 2) Cliquez sur l'onglet « **Compétition** » puis « Par équipes : **Mes équipes** » ;
- 3) Attention de bien indiquer le millésime correspondant au championnat souhaité ;
- 4) Cliquez sur l'icone « **Ouvrir** » située à gauche ;
- 5) **Onglet « Fiche »** : **merci de bien renseigner l'ensemble des champs proposés afin que les autres équipes de la poule disposent de toutes les informations nécessaires sur la rencontre**. Une fois les informations renseignées, **il est indispensable de cliquer sur « Enregistrer »** en bas de page avant de se rendre sur les autres onglets, sinon les données ne seront pas sauvegardées (attention : vous ne devez cliquer sur « Validation de la fiche » qu'une fois l'ensemble des onglets renseigné) ;
- 6) **Onglet « Joueurs »** : Vous devez renseigner votre liste nominative **d'exactlyment 12 joueurs** qui constitueront votre équipe ; une fonctionnalité vous permet de trier nominativement les joueurs
- 7) **Onglet « Officiels »** : Vous devez renseigner le nom d'un juge-arbitre de qualification JAE1 minimum
- 8) **Onglet « Terrains »** : Par défaut sont renseignés l'ensemble des terrains dont dispose le club. Cependant, vous ne devez indiquer que les terrains qui seront utilisés pour les rencontres afin que les clubs adverses puissent avoir connaissance de la surface sur laquelle se déroulera la rencontre, qu'elle se déroule en extérieur en cas de beau temps, ou en intérieur en cas de pluie ;
- 9) Une fois l'ensemble des onglets complété, vous devez impérativement cliquer sur « Validation de la fiche ».

NB : Pour plus d'informations concernant la saisie de la fiche équipe vous pouvez consulter le Guide Utilisateur de la Saisie Décentralisée, disponible depuis ADOC en cliquant sur l'onglet « Configuration » puis « Aide et support ADOC ». Cliquez ensuite sur « **Compétition** » dans la colonne de gauche puis sur « **Guide Utilisateur Composition des Equipes** ».



FICHE EQUIPE – LISTE DES JOUEURS

LA RÈGLE

- Les clubs doivent communiquer **les noms des 12 joueurs** qui composent l'équipe. La liste doit contenir exactement 12 joueurs.
- Aucun joueur autre que les 12 figurant sur cette liste ne pourra participer aux rencontres.**
- Si un club possède plusieurs équipes, elle peut inscrire un même joueur dans plusieurs de ses équipes, à condition que ce joueur ne soit pas un joueur « brûlé » dans une équipe supérieure.
- Lorsque des joueurs disposent d'un classement identique, le club a la possibilité de les ordonner afin de « brûler » le ou les joueur(s) de son choix (option « trier les joueurs »).

LES CRITÈRES À RESPECTER

	Sur la liste des 12 joueurs	 Le jour de la rencontre
NvEQ (dont NvEQ Outre-Mer)	Maximum de 3 joueurs	Maximum de 2 joueurs lors d'une rencontre (dont 1 NvEQ Outre-Mer)
JIFF	Minimum de 2 joueurs. Conseillé d'en saisir plus en cas de blessures ou autre	Minimum de 2 joueurs sur les 4 joueurs de simple
Non-UE	Pas de restriction sur la fiche équipe	1 joueur Non-UE maximum

ETABLIR LA LISTE DES JOUEURS BRULES

- Dans chaque équipe, il y a **au minimum 4 joueurs brûlés**, c'est-à-dire des joueurs qui ne pourront pas jouer dans une équipe inférieure à celle dans laquelle ils sont brûlés.
- Dans les 4 joueurs brûlés**, il y aura donc : **maximum 2 joueurs NvEQ/maximum 1 joueur non-UE**. A défaut de respecter ces critères, il peut y avoir plus de 4 joueurs brûlés.
- A classement égal, le club a la possibilité de trier les joueurs qu'il souhaite brûler.

Les joueurs brûlés lors de la saisie de Février 2022, seront les joueurs brûlés pour la totalité des rencontres du championnat (indépendamment des classements mensuels de mars à juin)

FICHE EQUIPE – AUTRES CRITERES**SAISIE DES OFFICIELS****Sur la fiche équipe****Le jour de la rencontre**

1 juge arbitre de qualification JAE 1 minimum obligatoire un même juge arbitre peut être affecté à plusieurs équipes de son club (sans restriction de nombre d'équipes)

1 JAE Obligatoire
(minimum JAE 1)

MESURE TRANSITOIRE 2022
En PYRÉNÉES : le JA peut être joueur mais pas capitaine

Seuls les officiels référencés comme « actifs » dans la base administrative fédérale peuvent être affectés à une équipe du club. De même seuls les officiels actifs peuvent officier

FICHE EQUIPE – VALIDATION DE LA SAISIE**VALIDATION DE LA SAISIE**

Avant de valider la fiche, assurez-vous que tous les renseignements ci-dessous sont complétés et exacts :

- **Coordonnées du capitaine** (rappel : obligation qu'il soit licencié dans le club pour le millésime 2022) ;
- **Coordonnées du correspondant**

La validation de la fiche équipe est obligatoire

EN CAS DE MODIFICATION

Une fois la fiche validée, vous pouvez annuler la validation et remodifier vos informations. Pour cela, il vous suffit de vous rendre tout en bas de la page de l'onglet principal et de cliquer sur : **ANNULER « SAISIE FICHE TERMINEE »**.

Le message ci-dessous apparaîtra alors, signifiant que vous pouvez à nouveau modifier la fiche : **LA SAISIE DE LA FICHE EQUIPE EST ANNULEE.**

Une fois vos modifications effectuées, vous pouvez valider à nouveau la fiche équipe en suivant la démarche décrite plus haut.

FORMULE SPORTIVE

FORMAT DES RENCONTRES

Nombre de parties	4 simples et 2 doubles
Ordre des parties	Simples n°4 et n°2, puis n°3 et n°1, puis les 2 doubles
Chaque équipe marque 1 point par partie gagnée Les rencontres peuvent donc se solder par un match nul 3 partout	

FORMAT DE JEU

<u>SIMPLE</u>	<u>DOUBLE</u>
<p>Format 1</p> <p>format traditionnel au meilleur des 3 manches, avec application du jeu décisif dans toutes les manches</p>	<p>Format 4</p> <p>au meilleur des 3 manches avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Application du point décisif à 40A dans les 2 premières manches - En cas d'égalité à une manche partout, application d'un super jeu décisif à 10 points

COMPTAGE DES POINTS D'UNE POULE

Points attribués par rencontre pour le classement de la poule

- **3 points** pour une **victoire**
- **2 points** pour une **rencontre nulle**
- **1 point** pour **une défaite**
- **Moins 1 point** au club dont l'équipe a été disqualifiée par décision du juge-arbitre ou de la commission compétente
- **Moins 2 points** pour un forfait
- En cas d'égalité de point, les critères suivants s'appliquent pour déterminer le classement de la poule : meilleure différence de matchs, puis meilleure différence de sets, puis meilleure différence de jeux

FORFAITS/DISQUALIFICATIONS

- L'équipe déclarant **deux fois forfait est déclarée forfait général** pour l'ensemble du championnat.
- De même, l'équipe étant **deux fois disqualifiée, ou disqualifiée une fois et forfait une fois**, est automatiquement déclarée **forfait général** pour l'ensemble du championnat.
- Toute équipe déclarée forfait général l'année N sera automatiquement rétrogradée de deux divisions pour le championnat de l'année N+1,
En PYR : en Championnat de zone
En MED : en Championnats Départementaux

DEROULEMENT DE LA RENCONTRE**RESPECT PROTOCOLE SANITAIRE : infos à venir****JUGE -ARBITRAGE**

Un JAE1 minimum est compétent pour diriger une rencontre.
Un officiel de la compétition a minima JAE1 doit être présent durant toutes les parties

RAPPEL : pour la validation de la feuille de match, obligation de mentionner le juge arbitre de la rencontre.

En zone Méditerranée, cet officiel ne peut être joueur ni capitaine sous peine de disqualification

Mesure transitoire pour 2022 :

En zone Pyrénées, cet officiel peut être joueur mais pas capitaine
Pendant la durée de sa partie, le juge-arbitre joueur doit déléguer obligatoirement ses pouvoirs, sous peine d'entraîner, si des incidents survenaient du fait de ce manque, la perte de la rencontre pour le club dont il fait partie.

OFFICIELS

Pour le bon déroulement des rencontres, nous vous conseillons d'arbitrer toutes vos parties.

LES COURTS ET LES BALLEES

Le club visité doit mettre :

- **2 courts extérieurs de même surface** à la disposition de la rencontre

Il doit fournir :

- **Par partie au moins 3 balles neuves homologuées**

LE JOUR DE LA RENCONTRE

- La rencontre débute à : **9h00**
- Nombre de matchs : **4 simples et 2 doubles**
- L'ordre des parties : **simple 2 et 4, puis simple 3 et 1**
- Les matchs de double se jouent **au plus tard 30 minutes après la fin des matchs de simple.**
- Format des parties : - **Simple : Format 1 - Double : Format 4**
En cas d'égalité à une manche partout, application d'un super jeu décisif à 10 points

Lors de la phase finale, en cas d'égalité de points, est déclarée vainqueur l'équipe qui a gagné la partie décisive de double, qui se déroule sous forme **d'un super jeu décisif à 10 points** et se joue 15 minutes après la fin des doubles (cf parties 118 alinéa 5)

FORMALITES ADMINISTRATIVES

- Avant le début de chaque rencontre, **les capitaines d'équipes** doivent présenter tous les joueurs de leur équipe au juge-arbitre, et lui remettre pour chacun d'eux (versions dématérialisées autorisées)
 - l'attestation de licence de l'année sportive en cours, contenant la mention « **compétition autorisée** » ;
 - une pièce d'identité officielle avec photographie ;

Attention, un joueur ne disposant pas d'un de ces deux documents ne pourra prendre part à la rencontre.

- Les capitaines doivent remettre au juge-arbitre les compositions des simples **15 minutes avant le lancement des parties** :

Seuls 2 joueurs « NvEQ » (dont un seul joueur « NvEQ-Outre-Mer »)
Deux joueurs issus de la filière de formation (JIFF)
Un joueur Non-UE

Pour les équipes 2 et 3, au moins 2 joueurs ayant minimum 3 années d'ancienneté dans le club.

- Les capitaines remettent au juge-arbitre les compositions des doubles après les simples, **15 minutes avant le lancement des parties de doubles.**

JOUEURS AFFECTES A UNE EQUIPE

- Tout joueur ayant participé à deux rencontres ou plus en équipe 1 ne peut ensuite jouer en équipe 2 ou 3 ;
- Tout joueur ayant participé à 2 rencontres ou plus en équipe 2 ne peut ensuite jouer en équipe 3.

APRES LA RENCONTRE**SAISIE DE LA FEUILLE DE MATCH**

Le juge-arbitre saisira les résultats
dans l'application **TEN'UP** **le jour de la rencontre**

LITIGES ET RECLAMATIONS

- En cas de réclamation ou de rencontre n'ayant pu aller à son terme, le juge-arbitre est chargé de le signaler dans **TEN'UP** en cochant la case « Réclamation/litige/recontre interrompue ».
- Le juge-arbitre avertira en envoyant une copie de la feuille de match et de la feuille d'observation dès le lundi matin à la Commission Seniors Régionale avec copie aux responsables – senior.occitanie@fft.fr
- La réclamation/litige sera transmis auprès de la commission régionale des conflits sportifs ou la commission régionale des litiges selon les cas.

SUIVI DES RESULTATS ET CLASSEMENT

Retrouvez l'ensemble des résultats, classements et feuilles de match sur le site **TEN'UP** : [TEN'UP](#)

CONTACTS ET RESPONSABLES

Anne Marie MAURETTE Présidente - Commission Seniors Occitanie	05.62.72.32.07	ammaurette@fft.fr
OCCITANIE 1A DAMES : Pyr : Thierry GASTON Méd : Nicolas VIDAL	06 69.18.19.67 06.26.98.14.30	thierry.gaston@fft.fr nicolas.vidal@fft.fr
OCCITANIE 1A MESSIEURS : Pyr : David TOURNIE Méd : Michel BOYER	06.85.49.75.92 06.83.10.86.46	tourniedavid@gmail.com michel.boyer@fft.fr
OCCITANIE 1B DAMES : Pyr : Michel ARNAL Méd : Mireille PLANCHON	06.64.16.02.90 06.62.02.70.01	michel.arnal@fft.fr mireille.planchon@fft.fr
OCCITANIE 1B MESSIEURS : Pyr : David TOURNIE Méd : Patrice MORA	06.85.49.75.92 06.24.78.33.05	tourniedavid@gmail.com patrice.mora@fft.fr
SECRETARIAT : Pyr : Cathy RIEUVERNET Méd : Géraldine GRAPIN	05.62.72.32.07 04.67.63.40.36	senior.occitanie@fft.fr

CALENDRIER OCCITANIE DES EPREUVES OFFICIELLES SENIORS 2022									
Dates	CHAMPIONNAT PAR EQUIPES						CHAMPIONNAT INDIVIDUEL		
	Division Qualificative (DQDN)		DIVISIONS REGIONALES MESSIEURS		DIVISIONS REGIONALES DAMES		MESSIEURS et DAMES		
	Messieurs	Dames	OCC1A	OCC1B	OCC1A	OCC1B	NC - 4e série	3e série	2e série
dimanche 6 mars			1ère j	1ère j					
dimanche 13 mars			2ème j	2ème j	1ère j	1ère j			
dimanche 20 mars			3ème j	3ème j	2ème j	2ème j			
dimanche 27 mars			4ème j	4ème j	3ème j	3ème j			
dimanche 3 avril			5ème j	5ème j	4ème j	4ème j			
dimanche 10 avril			6ème j	6ème j	5ème j	5ème j			
dimanche 17 avril									
lundi 18 avril - Pâques									
dimanche 24 avril			7ème j	7ème j					
dimanche 1er mai	1ère j	1ère j							
dimanche 8 mai	2ème j	2ème j	1/2 finales Zones	1/4 finales Zones	finales Zones	1/2 finales Zones			
dimanche 15 mai	3ème j	3ème j	finales Zones	1/2 finales Zones	Finale Occitanie	finales Zones			
dimanche 22 mai	4ème j	4ème j	Finale Occitanie	finales Zones		Finale Occitanie			
jeudi 26 mai - Ascension									
dimanche 29 mai	5ème j	5ème j		Finale Occitanie					
samedi 4 juin									CRITERIUM OCCITANIE
dimanche 5 juin							JOURNEE DES FINALES		
lundi 6 juin Pentecôte									
samedi 11 juin	1/2 finales	3ème place							
dimanche 12 juin	Finale	Finale							

Liens importants à suivre en ligne



STATUTS ET
REGLEMENTS
FFT 2022



Merci pour votre lecture attentive de ce document, nous vous souhaitons un excellent championnat !